

« La pauvreté est la conséquence d'un ordre social vicieux qui accumule aux mains de quelques-uns des richesses produites par le plus grand nombre » (Billaud-Varenne 1793)

Les manuscrits de Robespierre sont sauvés

Il y a quelques semaines encore, personne ne connaissait l'existence de documents d'une extrême importance patrimoniale, détenus par les descendants de la famille Lebas et mis en vente aux enchères le 18 mai dernier : le premier lot est constitué de lettres d'Augustin Robespierre à son frère et de missives du député Philippe Lebas ; le second comprend brouillons, discours et lettres de Maximilien : 113 pages au total rédigées entre janvier 92 et juillet 94 (dont le brouillon de son discours du 8 thermidor de l'an II), qui ont échappé à la destruction le jour de son arrestation.

A l'issue de la vente qui s'est conclue respectivement pour les deux lots sur une somme de 65.000 et 750.000 €, l'état français a finalement exercé son droit de préemption. Gageons que les multiples réactions et les plus vives inquiétudes qui se sont élevées à l'annonce de la vente auront grandement contribué à garder cette collection dans le patrimoine national. Les historiens, associations, partis et personnalités politiques qui ont participé à cette campagne peuvent en être remerciés.



Les Amis de Robespierre ont pris part à cette mobilisation en adressant au ministre de la culture un courrier dans lequel nous soulevions le risque important de voir ces manuscrits parvenir à une collection privée ou une institution étrangère. Pour permettre aux Archives nationales d'acquérir ces documents, la Société des Etudes Robespierristes a lancé une souscription nationale qui a recueilli 120.000 €. Notre association y a contribué par un versement de 200 € et a entrepris des démarches auprès de M. Vanlerenberghe, maire d'Arras, M. Dupilet, président du Conseil Général du Pas-de-Calais, et M. Percheron, président du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, pour que notre ville, notre département et notre région, particulièrement concernés de par l'origine de Robespierre, contribuent

elles aussi à la sauvegarde de notre patrimoine.

Nul doute que ces documents permettront aux historiens et chercheurs du monde entier d'acquérir une meilleure connaissance de cette période par l'analyse de la pensée en action de Robespierre, qui fut l'acteur majeur d'événements dont les répercussions mondiales n'ont pas d'égal.

Si aux yeux des amis de la Révolution française et des historiens ces manuscrits n'ont pas de prix, on pourra toujours regretter la marchandisation de documents écrits par des hommes d'état au cœur de tourments qui ont marqué notre histoire nationale : la vente s'est quand même conclue par une adjudication à la hauteur astronomique de 979.400 € (taxes comprises) !

Réjouissons-nous cependant de voir cette collection intégrer les Archives nationales. Souhaitons que ces documents pourront rapidement être reproduits et publiés. Nous pouvons à ce sujet compter très certainement sur la Société des Etudes Robespierristes, qui fut la seule à ce jour à publier en onze tomes les œuvres de Robespierre.

Les actualités peuvent être consultées sur notre site : www.amis-robespierre.org

Yves Adam, secrétaire de l'ARBR

SOMMAIRE

Pages 2-3 : le Général Dumas
 Page 3 : lettre de Louis XIV au Roi de Prusse
 Page 4 : la Terreur et le Tribunal Révolutionnaire (I)
 Pages 5-6 : Nouvelles brèves
 Page 6 : Le rapport Courtois - Les héritiers de la famille Lebas

Pages 7-8 : les premières élections dans le Pas-de-Calais
 Page 8 : Lettre de Roland, ministre de l'Intérieur
 Page 9 : Varlet et Enlart, deux députés du Pas-de-Calais exclus de la Convention
 Page 10 : Robespierre vu par Lamartine
 Commémoration du 9 thermidor An II

LE GENERAL DUMAS

« Le plus grand des Dumas, c'est le fils de la négresse. Il a risqué soixante fois sa vie pour la France et est mort pauvre. Une pareille existence est un chef-d'œuvre auprès duquel rien n'est à comparer » (Anatole France)

Mulâtre de Saint-Domingue, Thomas Alexandre Davy de la Pailleterie, dit le Général Dumas, est le premier général ayant des origines afro-antillaises de l'armée française. Il fit la campagne de Belgique, la guerre de Vendée, la guerre des Alpes, la campagne d'Italie et la campagne d'Égypte. Il est le père de l'écrivain Alexandre Dumas et le grand-père de l'écrivain Alexandre Dumas fils.

Né le 25 mars 1765 à Jérémie (Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti), Thomas Alexandre est le quatrième enfant d'un noble normand du pays de Caux, le marquis Alexandre Antoine Davy de la Pailleterie, parti rejoindre son frère cadet qui avait fait fortune dans les plantations à Saint-Domingue, et de son esclave d'origine africaine Marie-Césette Dumas. Son père le vend à réméré en tant qu'esclave et retourne en France vers 1774. Mais pris de remords, il le rachète et le fait venir auprès de lui à Paris où il lui donne une éducation de jeune noble.

Après une dispute avec son père liée au remariage de ce dernier avec sa femme de charge, Françoise Retou, il s'engage dans l'armée en 1786 dans le régiment des dragons de la Reine comme simple cavalier sous le nom d'Alexandre Dumas (le nom de sa mère). Selon son fils, il se serait vite rendu célèbre dans le régiment par ses prouesses herculéennes. C'est là en tout cas qu'il se lie avec les futurs généraux d'Empire : Jean-Louis Espagne, Louis-Chrétien Carrière de Beaumont et Joseph Piston. Leur amitié et leurs exploits inspireront sans doute le roman « Les Trois Mousquetaires » écrit plus tard par le fils du général.

Pendant la Révolution, sa carrière militaire va progresser de manière fulgurante. Février 1792, il sert sous les ordres du général Dumouriez dans l'armée du Nord. Il n'est alors que simple brigadier.

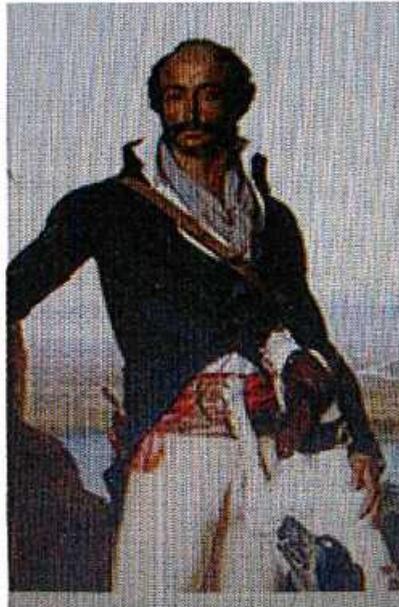
Un autre Antillais, son ami le chevalier de Saint-George, le fait ensuite venir dans la Légion franche des Américains et l'élève au grade de lieutenant-colonel.

Nommé général de brigade grâce à la protection de Bouchotte le 30 juillet 1793, il est chargé de la défense du Pont-à-Marçq par lequel communiquent deux ailes de l'armée française. Il repousse les colonnes qui viennent l'assaillir et est promu au grade de général de division le 13 septembre 1793.

Appelé au commandement en chef de l'armée des Pyrénées orientales, il la quitte presque aussitôt pour passer à celle des Alpes où son ami Piston est devenu chef d'état-major. Accompagné de ses autres camarades Espagne et Beaumont dont il fait ses aides de camp, il prend au pas

de charge le Petit Saint-Bernard et s'empare des canons qu'il dirige sur le champ contre l'ennemi. Cette opération terminée, il attaque le Mont-Cenis, qu'il emporte d'assaut, s'emparant des bagages ennemis, de 30 pièces de canon et faisant 1 700 prisonniers.

Nommé le 17 août 1794 commandant en chef de l'armée de l'Ouest, il y arrive en septembre. Il démissionne le 8 octobre par dégoût pour les massacres perpétrés dans cette région depuis l'année précédente ; ce qui lui vaut le surnom de « Monsieur de l'Humanité ».



Rappelé au moment de Vendémiaire pour combattre les royalistes, il est bloqué à Gonesse à cause de la rupture de l'essieu de sa voiture, ce qui permet à Bonaparte de prendre le commandement des opérations. Dumas se joint à lui le lendemain. Il est ensuite nommé à l'armée de Sambre-et-Meuse puis retourne à l'armée des Alpes sous les ordres de Kellermann avec lequel il entretient vite des relations orageuses. Il est finalement muté à l'armée d'Italie sous les ordres de Bonaparte. Il assiège Mantoue en 1796, bat le général Wurmser dans une tentative de sortie, le forçant à rentrer en désordre dans la forteresse ; il passe ensuite dans le Tyrol où il rejoint l'armée du général Joubert pour en commander la cavalerie.

Le 19 janvier 1797, le général Dumas charge à la tête de ses dragons pour s'emparer du pont de Clausen, sur l'Adige dans le Tyrol – pont qui permettait au général autrichien Laudon de protéger sa retraite vers Brixen. Dumas défait l'ennemi supérieur en nombre à plusieurs reprises. La ville de Bolzano est prise dans la foulée avec l'aide du général Belliard. Lors d'une contre-attaque sur le même pont de Clausen, les Autrichiens vont passer ; Dumas s'en aperçoit, court en toute hâte et arrive seul au milieu du danger. Aussitôt il se place en travers avec son cheval, contient les attaques de la cavalerie ennemie, tue trois hommes, en met plusieurs hors de combat, reçoit plusieurs blessures et donne aux siens le temps d'arriver.

Mis à l'ordre du jour pour l'intrépidité qu'il a déployée en cette circonstance, et surnommé par Bonaparte l'*Horatius Coclès* (*) du Tyrol, il concourt ensuite à l'attaque de la gorge d'Innsbruck et harcèle l'ennemi jusqu'à Sterzing, à quinze lieues du champ de bataille. Les Autrichiens le surnomment alors respectueusement le « diable noir ».

Après le traité de Campo-Formio, le général Dumas revient en France et s'embarque bientôt pour l'Égypte.

Suite page 3

LE GENERAL DUMAS

(suite de la page 2)

Il est curieux de noter que son nom n'est généralement pas cité dans les articles qui se rapportent à cette expédition alors qu'il y joue un rôle majeur : c'est lui qui commande la cavalerie à la bataille des Pyramides et qui sauve la situation au Caire. Il réproche la destruction de la Grande Mosquée et le massacre des rebelles, sur ordre de Bonaparte, après que ceux-ci se soient rendus.

Tombé en désaccord avec Bonaparte, Dumas décide de rentrer en France. Bonaparte ne lui pardonnera jamais de l'avoir défié !

Sur le chemin du retour, il est fait prisonnier sur les côtes italiennes. Enfermé dans les prisons de Naples, il est maltraité durant sa captivité. Dumas est libéré par la victoire de Marengo et revient en France en très mauvais état.

A son retour en France, à l'époque du Consulat, en 1802, il est victime de l'épuration raciale de l'armée au moment de l'insurrection de Saint-Domingue. Profitant de sa mauvaise santé, Bonaparte le met à la retraite et lui refuse toute pension, de même qu'à sa veuve après son décès.

Il ne sera pas cité dans le Mémorial de Sainte-Hélène et restera ignoré de la plupart des historiens de l'Empire.

Il ne fut jamais décoré de la Légion d'honneur et l'Horatius Coclès français meurt à Villers-Cotterêts le 26 février 1806 des suites de ses campagnes et accablé par l'ingratitude de Napoléon.

Docteur Michel CSANYI

(*) *Publius Horatius Coclès est un héros légendaire romain. Il sauva la République naissante en défendant le seul accès à Rome, le Pont Sublicius, attaqué par les Etrusques du roi Porsenna.*

- Alexandre Dumas, « Mes Mémoires », éditions Calmann-Lévy
- Claude Ribbe, « Le Diable noir », éditions Alphée-Jean-Paul Bertrand
- Site de l'association des Amis du Général Dumas : www.general-dumas.com
- Pétition à Nicolas Sarkozy pour qu'il décerne à titre posthume la Légion d'honneur au général

Flagrant délit de trahison

Une lettre de Louis XVI au roi de Prusse, appelant aux armes contre la France

C'est Lamartine, dans son Histoire des Girondins, qui reproduit la lettre qui suit (retrouvée dans les archives de la Chancellerie de Berlin) adressée le **3 décembre 1790** au roi de Prusse.

Monsieur Mon Frère,



« J'ai appris par M. De Moustier l'intérêt que Votre Majesté avait témoigné non seulement pour ma personne, mais pour le bien de mon royaume. Les dispositions de Votre Majesté à m'en donner les témoignages dans tous les cas où cet intérêt peut être utile pour le bien de mon peuple ont excité vivement ma sensibilité. Je le réclame avec confiance dans ce moment-ci, où, malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire le reste de la monarchie.

Je viens de m'adresser à l'Empereur, à l'Impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, d'établir un ordre de choses plus désirable, et d'empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner les autres États de l'Europe.

J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées, et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais au

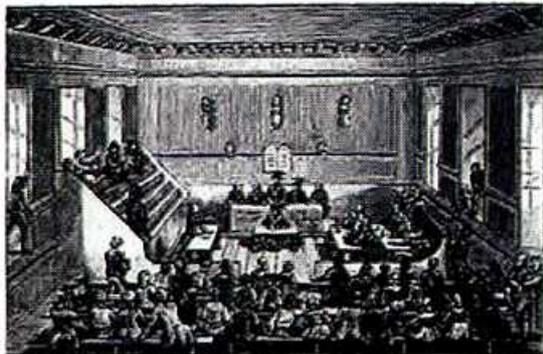
près d'elle. Elle sentira aisément que les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus grande circonspection. C'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mon secret. Votre majesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra ».

La Terreur et le Tribunal Révolutionnaire

I. La naissance du Tribunal Révolutionnaire

Quelques jours après le massacre des Tuileries en août 92, sous la pression populaire et à la demande de la Commune, un tribunal extraordinaire est installé, déclaré compétent pour juger « *les crimes contre le peuple le 10 août* » mais également les crimes politiques qui y sont attachés. C'est déjà un tribunal qui se veut légaliste et aussi progressiste : procédure accusatoire et non inquisitoire, publique, orale et rendue par des magistrats élus, parmi lesquels Robespierre qui refusera l'honneur de le présider, ainsi qu'un certain Fouquier-Tinville, protégé de Danton.

Mais la procédure est très lourde, et rapidement le tribunal devient inadapté aux circonstances, car en quelques semaines la situation s'est aggravée aux frontières et dans le pays : La Fayette et A. de Lameth se sont réfugiés auprès des Autrichiens, le 23 août Longwy est tombée, le 2 septembre



Verdun s'est rendue sans combattre et la route de Paris est ouverte aux envahisseurs. Entre-temps, le pays vendéen est en effervescence et des centaines de nobles et royalistes contre-révolutionnaires sont en prison, qui, redoutant le jour de leur jugement, attendent d'être délivrés par les armées étrangères. L'ultimatum de Brunswick, le Général en chef ennemi, qui exigeait fin juillet de « *la ville de Paris et tous ses habitants sans distinction... de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi* » est encore dans toutes les têtes.

Plus personne ne croit en l'efficacité du tribunal dans ce contexte de patrie en danger et commencent alors les massacres de septembre par un peuple qui veut rendre sa justice.

La Convention nouvellement élue supprime le tribunal le 29 novembre 92.

Début 93, la situation n'est guère meilleure : toute l'Europe est en guerre contre la France et l'ennemi dispose d'alliés puissants : les réseaux royalistes noyautent les administrations, bénéficient de protections jusque sur les bancs de la Convention et préparent l'insurrection en province avec l'appui du clergé qui travaille inlassablement à renverser la République. Les 48 sections parisiennes réclament la création d'un véritable tribunal qui punisse les contre-révolutionnaires. Les sièges des journaux girondins sont pillés par les sans-culottes. C'est **Danton** qui fera emporter la décision à la Convention : « *Je sens à quel point il est important de prendre des mesures judiciaires qui punissent les contre-révolutionnaires : car c'est pour eux que ce tribunal doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple [...] Faisons ce que n'a pas osé faire l'Assemblée Législative : soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être...* ».

On ne répètera jamais assez que c'est sous la pression populaire et pour faire face aux attaques intérieures et extérieures de la contre-révolution, que l'assemblée Législative puis la Convention ont défini en quelques mois les parades juridictionnelles qui ont conduit à la création du Tribunal Révolutionnaire en ce 10 mars 1793.

S'opposant à la justice d'ancien régime dénoncée dans les cahiers de doléance, le décret du 10 mars rend la justice duale, avec des magistrats et un jury composé de jurés populaires, faisant du Tribunal l'ancêtre direct de nos Cours d'Assises. La procédure accusatoire, orale et surtout publique qu'elle constitue domine encore notre code de procédure pénale. La *question* est bien entendue abandonnée, et, à l'aveu arraché par la torture, le Tribunal oppose l'intime conviction des jurés. Les suppliques de la justice royale (roue, écartèlement, plomb fondu,...) laissent place à une *mort propre* au moyen de la guillotine.

(à suivre)

Yves Adam

DEUX REMARQUABLES CONFÉRENCES

Les Amis de Robespierre ont offert coup sur coup au public arrageois deux rencontres exceptionnelles avec deux des auteurs et historiens de la Révolution française les plus réputés.

Le 16 avril à la Salle Robespierre de l'Hôtel de Ville, Claude MAZURIC, professeur émérite des Universités, a présenté son dernier ouvrage : *L'Histoire de la Révolution française et la pensée marxiste*, et, après en avoir brillamment fait le bilan, montré à l'œuvre aujourd'hui cette interaction entre l'analyse du fait révolutionnaire et les élaborations conceptuelles de Marx.

Le 7 mai, à l'Office culturel d'Arras, Florence GAUTHIER, de l'Université de Paris VII, a traité du problème de l'esclavage, du préjugé de couleur, de la révolution Haïtienne de 1794, et de *L'Aristocratie de l'épiderme*, l'un de ses livres les plus récents.

Chaque fois les exposés ont été prolongés par de riches débats et les auteurs se sont volontiers prêtés à des séances de dédicaces de leurs œuvres.



Clichés : 1° Claude Mazauric entouré de Yves Adam, secrétaire de l'ARBR, et de Claude Roillet, secrétaire de l'Espace Marx, partenaire de cette conférence. 2° Une partie du public salle Robespierre. 3° Florence Gauthier.

Amical rappel

MERCI aux innombrables ami(e)s qui ont pensé à nous adresser leur cotisation 2011 et MERCI d'avance aux ami(e)s qui, l'ayant oublié, penseront à le faire incessamment.
Montant au choix de l'adhérent :
8 ou 15 ou 30 € (4 € pour les étudiants).
Chèque au nom de l'ARBR adressé à : Les Amis de Robespierre, Maison des Sociétés 62000 ARRAS

Au Sommaire des AHRF

Le dernier numéro des « *Annales Historiques de la Révolution française* » est consacré à « *L'Amérique du Nord à l'époque de la Révolution française* », extraits :

Boston à l'heure Française : religion culture et commerce à l'époque des révolutions atlantiques
(Mac Peterson)

Les leçons de républicanisme de Thomas Paine
(M. Belissa)

La terreur des esclavagistes, la Révolution française et les origines de l'abstentionnisme en Amérique
(Rachel Hopes Clèves)

La Révolution américaine en territoire indien
(C. Calloway)

Un discours inédit de l'abbé Grégoire sur le décret du 15 mai 1791
(Jean-Daniel Piquet) etc.

Dans les comptes rendus :

Michel Biard consacre un long article au livre d'Alexandre Cousin : « *Philippe Lebas et Augustin Robespierre deux météores dans la Révolution française* »

LES AMIS DE ROBESPIERRE (A.R.B.R.)
Maison des Sociétés rue Aristide Briand
62000 ARRAS
Mél : amisderobespierre@orange.fr

Témoignage

Extrait d'un courrier du 23 mars d'une amie de Toulouse :

« Je suis professeur d'histoire géographie et sincèrement très inquiète de l'évolution des programmes et de la manière dont la Révolution est traitée... Les nouveaux manuels de seconde sont très révélateurs à cet égard : absence totale de la question pourtant centrale du maximum et du rôle des accapareurs, du rôle des Girondins dans ce contexte et de leurs réelles divergences avec les Montagnards, rôle du fédéralisme mal expliqué, présentation d'une image dégradée des Sans-culottes : caricature anglaise les présentant comme des sanguinaires (afin de complaire aux monarchies européennes dans l'U.E. ?), disparition de la fusillade du Champ de Mars, occultation du programme social de Robespierre au profit de son seul rôle dans la Terreur..

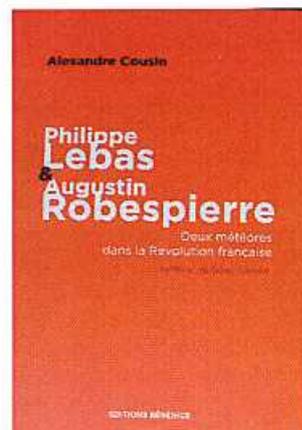
Quelle compréhension des enjeux fondamentaux les élèves peuvent-ils bien retirer d'une histoire charcutée à ce point ? »

Cahiers du Mouvement ouvrier

Le n° 49 est consacré à la Révolution française vue de 1789 à 1797 à travers treize de ses acteurs : Chaliier, Chaumette Couthon, Danton, Hébert, Lindet, Marat, Manon Roland, Pointe, Robespierre, Saint-Just, Soubrany, Restif de la Bretonne.

Interviews des historiens : M. Belissa, S. Bianchi, F. Brunel, J.M. Ducange, F. Gauthier.

Commandes au CERMTRI
28 rue des petites écuries
75010 PARIS
10 € (+ 1,50 € frais d'envoi)

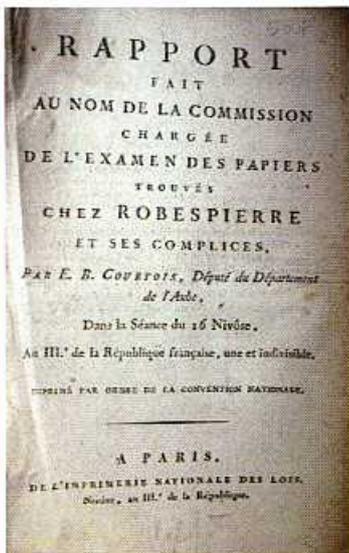


En vente aux Editions Bérénice
11 rue de la glacière 75013 PARIS
ou dans toutes les bonnes librairies

15 €

LE FAMEUX « RAPPORT COURTOIS »

L'affaire des papiers inédits de Robespierre exhumés par les descendants de la famille Lebas a remis en mémoire qu'une partie d'autres écrits importants de Robespierre avaient été **détruits par le député COURTOIS** au lendemain de 9 Thermidor.



Edme Bonaventure COURTOIS, ami et compatriote de Danton, avait en effet été chargé par la Convention : d'examiner la conduite des « conjurés » (Robespierre, Couthon, Saint-Just, Lebas et leurs amis) et de **faire un rapport sur les papiers saisis chez eux**.

Il mit six mois pour fabriquer ce rapport, publié le 5 janvier 1795, et, ce qui lui valut une grande notoriété, la Convention décida de l'imprimer et de le diffuser.

Ce rapport de 408 pages comporte des pièces justificatives : correspondance active et passive de Robespierre et de ses amis, papiers des Comités et administrations parisiennes. Mais on s'aperçut vite que COURTOIS avait fait un tri de ces papiers afin d'en escamoter ceux qui pouvaient compromettre les hommes qu'il voulait protéger.

Il avait falsifié des pièces, dénaturant le sens des plus simples phrases et n'insérant que celles favorables aux Thermidoriens. Et on ne sait ce que sont devenus tous les documents qu'il n'avait pas livré l'impression et qu'il garda pour lui.

La haine de COURTOIS pour Robespierre datait de l'époque où, en mission à l'armée du Nord, il avait été accusé de malversations et menacé d'exclusion de la société des Jacobins.

Il fut remercié pour son entreprise calomnieuse par sa nomination le 16 germinal an III au Comité de Sûreté générale. Ensuite élu au Conseil des Anciens sous le Directoire, il se livra à l'espionnage des députés notoirement républicains et contribua à la réussite du coup d'Etat du 18 brumaire. Récompensé par un siège au Tribunal, il en fut exclu en 1802 pour tripotages et malversations et se retira alors dans la Meuse où il avait acquis une immense propriété.

La publication d'écrits de Robespierre, tronqués ou falsifiés par COURTOIS, a servi dès 1795 à construire cette légende noire entretenue depuis deux siècles.

C.L.



Le 6 mai 2011, quelques roses à la maison Robespierre pour rappeler la date anniversaire du 6 mai 1758

C'était encore au temps de la Justice Royale

AUX GALERES POUR UN VOL DE FAGOTS

Arras, le 30 août 1790

« Sur décision de grand bailli de la ville, cité baillage royal, le receveur des Domaines d'Artois doit payer à Pierre Outrebande, exécuteur de justice, la somme de 21 livres pour avoir mis au carcan, fouetté et marqué (au fer) le nommé Rock Benoît Coupet du village de Richbours-l'Avoué, accusé d'un vol de fagots au dit lieu.

Condamné par arrêt de la Cour du Conseil provincial et Supérieur d'Artois du 23 de ce mois, au carcan au fouet et aux galères pendant 3 ans. »

En fait les galères furent supprimées dès 1748 et remplacées par le bagne, à Toulon d'abord puis à Brest et Rochefort.

Le code pénal de 1791 créa la « peine des fers » subie dans le port.

LES HERITIERS DE LA FAMILLE LEBAS-DUPLAY

Le seul de ces héritiers qui a connu quelque célébrité, c'est son fils Philippe. Né le 18 juin 1794, quelques jours avant la mort de son père, il connut la prison dans les bras de sa mère, Elisabeth Duplay, qui lui assura une brillante éducation. Le jeune Philippe s'engagea dans la marine impériale à l'âge de 16 ans puis dans la Garde impériale. De 1820 à 1827, la reine Hortense, épouse de Louis Bonaparte, en fit le précepteur de son fils Louis-Napoléon-Bonaparte (le futur Napoléon III). Docteur ès-lettres, brillant helléniste, membre de l'Académie des sciences et belles lettres dès 1838, Philippe Lebas, alors professeur à l'Ecole Normale supérieure, fut envoyé en mission scientifique en Grèce en 1842. En 1848 sous la 2^e République, il fut élu conseiller municipal à Paris Il est l'auteur réputé de nombreux ouvrages d'histoire et d'archéologie. Il eut deux enfants naturels et mourut à Paris en 1860.

Nous ignorons à ce jour lesquels des héritiers ont tenu si longtemps cachée une part de la mémoire de Robespierre.



Le Fonds Robespierre de l'ARBR
400 ouvrages
sur la Révolution

LES PREMIERES ELECTIONS DANS LE PAS-DE-CALAIS

Après des siècles d'un régime où le peuple avait rarement l'occasion de participer aux décisions, l'Assemblée Constituante dut en quelques mois élaborer de toutes pièces un système qui allait permettre aux citoyens de choisir leurs représentants dans toutes fonctions importantes de la vie publique.

Dès 1790-91 il fallut en effet élire, les conseillers, notables et maire dans chaque commune, puis les administrateurs du département et ceux des districts, puis les députés à l'Assemblée nationale, mais aussi les juges de paix, les évêques et les officiers et sous-officiers de la Garde nationale et des bataillons de volontaires.

Qui votait alors ?

En principe tout homme âgé d'au moins 21 ans, habitant dans la commune depuis plus d'un an, vivant de ses revenus ou de son travail (et non en état de domesticité). Les mendiants étaient exclus.

Etaient aussi privés du droit de vote ceux que ne payaient pas un certain montant d'impôt (équivalent à 3 journées de travail) et qu'on qualifiait de « citoyens passifs ». C'est du combat acharné de Robespierre contre cette discrimination que naquit sa popularité parmi le petit peuple.

C'est seulement pour l'élection à la Convention, en septembre 1792, que ce suffrage censitaire fut supprimé mais bientôt rétabli par Bonaparte et ses successeurs.

Pour être éligible il fallait avoir au moins 25 ans et payer un impôt minimum d'un marc d'argent.

Premières élections en janvier 1790 : les municipales

A Arras elles se prolongèrent du 21 janvier au 7 février. Pour près de 22 000 habitants, 765 citoyens actifs participèrent au scrutin (la contribution exigée pour voter était de 45 sols, et de 7 livres 10 sols pour être éligible). Les électeurs furent répartis en 6 quartiers. On choisit successivement, le maire (le noble Dubois seigneur de Fossex), les douze officiers municipaux, puis le procureur, son substitut et les 21 notables. Ils constituaient le conseil général de la commune.

Certaines élections étaient à deux niveaux

Les administrateurs des districts, du département, ou les députés à l'Assemblée nationale ou l'évêque, n'étaient pas élus directement mais par des électeurs eux-mêmes choisis lors des **assemblées primaires** de tous les citoyens actifs réunis au chef-lieu de canton.

Par exemple les 34 administrateurs du département du Pas-de-Calais furent élus par les 820 électeurs réunis à Aire sur la Lys dès le 30 juin 1790. Ces élections se déroulaient généralement dans une église (seul édifice capable de réunir autant de monde) et étaient, les premiè-

res années, toujours précédées d'une messe solennelle.

Une très longue procédure électorale

Cette élection départementale dura 11 jours. Un président, un secrétaire et des scrutateurs provisoires choisis parmi les électeurs les plus âgés organisaient d'abord l'élection du président, du secrétaire, et des deux scrutateurs définitifs.

On procédait ensuite à la vérification des pouvoirs de chaque électeur qui étaient répartis (par tirage au sort) en huit bureaux qui désignaient chacun leurs, président secrétaire et scrutateurs.

On n'élisait qu'une personne à la fois.

A tour de rôle, chaque électeur était appelé au bureau et écrivait son choix sur un billet que lui remettait un scrutateur (si l'électeur était illettré le scrutateur écrivait le nom qu'on lui donnait à voix basse). Le billet, plié en quatre, était déposé dans un vase par l'électeur qui déclarait : « *Je le jure* » (sous entendu : « *Je jure et promets de ne nommer que ceux que j'aurai choisis en mon âme et conscience comme les plus dignes de la confiance publique, sans avoir été déterminé par dons, sollicitations ou menaces* »).

Convocation pour l'élection d'une assemblée primaire

Quant tout le monde avait été appelé on dépouillait les bulletins, on additionnait les voix obtenues par chacun par bureau, puis pour le total des 8 bureaux. On proclamait le résultat puis on recommençait pour l'élu suivant.

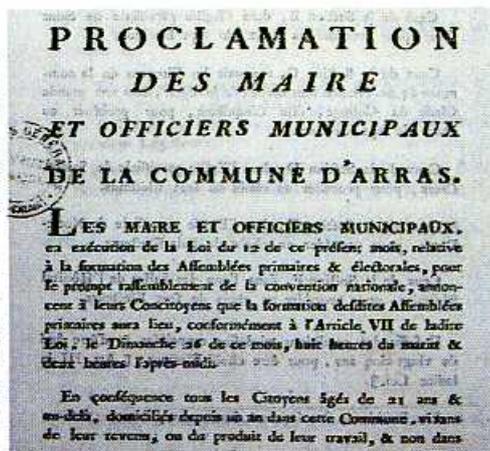
Pour être élu il fallait obtenir la majorité des suffrages exprimés, ce qui était assez rare dès le premier tour car les voix se dispersaient souvent sur vingt ou trente noms différents, quelques uns seulement se détachant des autres. (1)

On procédait donc à un second tour. Si aucun nom n'obtenait encore la majorité absolue, un troisième tour, réservé cette fois aux deux candidats du second tour ayant obtenu le plus de voix, les départageaient.

Le premier administrateur ainsi élu on recommençait la même longue procédure pour le second administrateur et ainsi jusqu'au 34^{ème}.

(à suivre page 8)

⁽¹⁾ Car il n'était pas admis de faire acte de candidature Il fut pendant longtemps mal séant de s'annoncer comme candidat à une élection. Il exista bien sûr des coteries qui faisaient courir le nom de tel ou tel prétendant, et l'organisation progressive des sociétés populaires dans certaines communes favorisa la promotion de tel ou tel favori. Mais se déclarer personnellement candidat resta plusieurs années inconvenant.



LES PREMIERES ELECTIONS

(suite de la page 7)

Après quoi il fallut procéder à l'élection du directeur du département. Le premier président céda à cette occasion la responsabilité de maire d'Arras qu'il avait acquise quelques mois plus tôt.

La durée d'opérations qui obligeaient des électeurs éloignés à loger sur place et posaient des problèmes à ceux qui perdaient des journées de travail explique que l'assiduité aux scrutins laissait à désirer, surtout les derniers jours.

Nouvelles élections quelques mois plus tard

Les administrateurs des huit districts du Pas-de-Calais furent élus dès le 18 juillet 1790. Pour ceux du district d'Arras les opérations se firent en l'église St-Géry d'Arras. Les 120 électeurs élurent en 3 jours douze administrateurs et un procureur syndic.

En novembre 1790 eurent lieu les élections des juges aux tribunaux de districts puis des juges de paix.

L'élection du premier évêque assermenté du diocèse du département se fit à Arras du 26 au 29 mars 1791. L'abbé Duflos, le premier élu ayant refusé la fonction, c'est Porion, curé d'Arras qui fut désigné au troisième tour par 214 voix sur 347 votants (ils étaient 497 le premier jour). On procéda en même temps à l'élection du juge au tribu-



nal de cassation, de l'accusateur public, du greffier au tribunal criminel et de deux administrateurs du département remplaçants.

Août - septembre 1791 : Election des premiers députés du Pas-de-Calais

La nation étant dotée d'une Constitution, l'élection d'une Assemblée Législative se fit dès le 26 août 1791. Les électeurs désignés par les assemblées primaires du Pas-de-Calais se réunirent à Arras en l'église St Géry pour élire les onze députés du département.

Le premier élu fut Carnot dit Feulint, de St Omer, le frère cadet de Lazare Carnot. Le second élu (Saint Amour) refusa le poste et c'est, Haudouart, qui le remplaça ; les suivants furent Wallart, Le Gressier, Le Porcq, De Benneville, Duquesnoy, Deuzy, Lazare Carnot, Baert, Blanchard.

Seuls Duquesnoy et Lazare Carnot furent réélus à la Convention et ont laissé un nom.

Quatre postes de députés suppléants furent ensuite attribués, Augustin

Robespierre figura chaque fois parmi les plus souvent désignés mais jamais retenu au troisième tour.

La carrière de ces députés à l'Assemblée législative fut écourtée par la chute de la Royauté du 10 août 1792 et l'élection de la Convention (fin août 1792) seule et dernière élection, avant longtemps, ouverte à tous les citoyens sans distinction de fortune.

Christian Lescureux

« Prenons garde en détruisant les symboles de ne point ravager le sanctuaire des Arts »

Le 11 janvier 1793 le Ministre de l'Intérieur s'adresse au département du Pas-de-Calais pour que soient protégés les monuments des arts et des Sciences.

Après avoir rappelé le décret de la Convention relatif à la suppression des signes de la royauté et de la féodalité sur les drapeaux, étendards, fourgons des régiments toute l'étendue de la République, le Ministre ajoute que les autres applications de la loi comprennent enfin les monuments publics qui en conserveraient encore quelque image, mais juge nécessaire de faire une observation importante :

« Les beaux arts sont encore plus les enfants de la liberté que ceux du despotisme. Les républiques de la Grèce et de Rome l'attestent depuis une immensité de siècles. La liberté doit les conserver pour l'honneur de ceux qui chérissent le plus son culte. Il faut que les signes de la royauté disparaissent des lieux publics, ils offusqueraient toujours les yeux des républicains ils y seraient peut-être encore des points de ralliements pour les Royalistes et les mécontents.

Mais ces mêmes signes sont, ou des ornements insignifiants pour les arts, ou d'un grand prix pour le mérite des artistes. Dans le premier cas ils doivent être détruits et recouverts avec les précautions qu'exige la conservation des propriétés. Dans le second, il faut observer qu'en détruisant ces monuments, qui sont, dans toutes les nations et pour tous les temps, une partie de la gloire du nom

français, on couvrirait de ténèbres l'éclat de succès dans les arts et qu'on nous, ferait à cet égard descendre du rang le plus élevé pour nous pour nous placer avec les peuples ignorants et barbares. Ce serait un triomphe que nous préparerions à nos a ennemis actuels, et la postérité nous poursuivrait de reproches éternels.

Le despotisme était un culte, nous l'avons détruit, nous avons détruit les prêtres, c'était là nos ennemis les plus dangereux. Prenons garde, en détruisant les symboles de ne point ravager le sanctuaire des arts. N'avons-nous pas pour exemple l'Italie, la ville de Rome, séjour de la superstition religieuse, qui se fait gloire de posséder des divinités obtenues du paganisme, et des monuments de la religion au nom de laquelle elle veut gouverner l'univers.

Ces monuments sont des propriétés nationales, leur conservation est confiée au corps administratifs, ils doivent déclarer qu'ils sont sous la sauvegarde du peuple, et pour l'honneur du peuple, vous devez charger les districts de vous faire connaître ceux qui existent dans votre département, leur mander d'en faire dresser les descriptions par des artistes; ces artistes auront à indiquer les moyens de déplacer ces monuments sans les endommager. Ils dresseront du tout des procès verbaux expédiés par triplicata. Un restera au directoire de district, le second au directoire du département. Vous m'adresserez le troisième. Par un décret du 18 octobre la Convention nationale a établi une commission pour la conservation des monuments des arts et des sciences. Je lui communiquerai les procès verbaux que j'aurai reçus..

Je ne doute pas de votre empressement à concourir avec moi à l'accomplissement le plus prompt du décret de la Convention nationale. »

Signé : Roland

ROBESPIERRE VU PAR LAMARTINE

(suite de la page 10)

les paupières et très aigus aux extrémités, s'enfonçaient profondément dans les cavités de leurs orbites ; ils lançaient un éclair bleuâtre assez doux, mais vague et flottant comme un reflet de l'acier frappé par la lumière ; son nez, droit et petit, était fortement tiré par les narines relevées et trop ouvertes ; sa bouche était grande, ses lèvres minces et contractées désagréablement aux deux coins, son menton court et pointu, son teint d'un jaune livide, comme celui d'un malade ou d'un homme consumé de veilles et de méditations. L'expression habituelle de ce visage était une sérénité superficielle sur un fond grave, et un sourire indécis entre le sarcasme et la grâce. Il y avait de la douceur, mais une douceur sinistre.

Ce qui dominait dans l'ensemble de sa physionomie, c'était la prodigieuse et continuelle tension du front, des yeux, de la bouche, de tous les muscles de la face. On voyait en l'observant que tous les traits de son visage, comme tout le travail de son âme, convergeaient sans distinction sur un seul point, avec une telle puissance qu'il n'y avait aucune déperdition de volonté dans ce caractère, et qu'il semblait voir d'avance ce qu'il voulait

accomplir, comme si l'eût eu déjà en réalité sous les yeux. Tel était alors l'homme qui devait absorber en lui tous les hommes et en faire ses victimes après en avoir fait ses instruments. Il n'était d'aucun parti mais de tous les partis qui servaient tour à tour son idéal de la Révolution. C'était sa force, car les partis s'arrêtaient, lui ne s'arrêtait pas.



Il plaçait cet idéal commun comme un but en avant de chaque mouvement révolutionnaire ; il marchait avec ceux qui voulaient l'atteindre ; puis quand le but était dépassé, il se plaçait plus loin et y marchait encore avec d'autres hommes, en continuant sans jamais dévier, sans s'arrêter, sans jamais reculer. La Révolution, décimée dans sa route, devait inévitablement se résumer un jour dans une seule expression. Il voulait que ce fût lui. Il se l'était incorporée toute entière, principes, pensées, passions, colères, il la forçait ainsi de s'incorporer un jour en lui. Ce jour était loin.

⁽¹⁾ Le poète Alphonse de Lamartine joua un rôle politique important. Député dès 1833, passé du royalisme au républicanisme, il fut ministre des affaires étrangères dans le gouvernement provisoire de la République en 1848. Il signa le décret d'abolition de l'esclavage le 27 avril 1848.

⁽²⁾ Né (à Mâcon) en 1790, Lamartine n'a pu avoir de souvenirs de Robespierre. On ignore d'où il tient ce portrait physique minutieux qu'il fait de Robespierre.

Députés du Pas-de-Calais exclus de la Convention, **VARLET et ENLART** furent, comme Daunou, Magniez, Paine et Personne, sanctionnés pour avoir rejoint le camp des Girondins

Charles Zachée-Joseph Varlet

Il est né le 10 mai 1733 à Saint-Omer (Pas-de-Calais). Agé de 59 ans, il est le plus vieux des députés du Pas-de-Calais. Il fut élu comme premier suppléant et s'il siégea c'est pour remplacer Maximilien Robespierre qui choisit d'être député de la capitale.

Charles Varlet est un ancien militaire. A la retraite depuis 1787, il s'est retiré à Hesdin, dont il devint le maire dès le début de la Révolution.

Il était entré dans l'armée sous le règne de Louis XV, en 1748, comme ingénieur. Il fut affecté successivement dans de nombreuses villes fortifiées (Mézières, Verdun, etc.) En campagne en Allemagne, il devint capitaine au régiment de Picardie en 1761, lieutenant-colonel en 1770, colonel et chef de brigade en 1779. Il avait été fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1772.

Lors du procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix et pour le sursis. (*)

Le 5 février 1793, il fut proposé comme commissaire auprès de l'armée du Nord. Mais Duhem et Augustin Robespierre le signalèrent comme royaliste et il fut remplacé.

Charles Varlet fut l'un des signataires de la protestation contre l'éviction de ses amis Girondins. Les électeurs du Pas-de-Calais le dénoncèrent comme « ayant perdu leur confiance » et il fut décrété d'arrestation. Il ne rentra à la Convention qu'en décembre 1794.

Sous le Directoire, il fut élu dans le Pas-de-Calais au Corps législatif et désigné pour le Conseil des Anciens. Le 28 thermidor an IV, il présenta une résolution en fa-

veur du traité de paix conclu entre la république française et le duc de Wurtemberg.

Charles Varlet quitta le Conseil des Anciens en 1797 et se retira à Hesdin. Il y mourut le 19 mars 1811 à l'âge de 78 ans.

Nicolas-François-Marie Enlart

Il est né le 25 mars 1760 à Montreuil (Pas-de-Calais). Comme Lebas, Guffroy, il était avocat. Il siégea prudemment sur les bancs de la Plaine. On le savait plus que modéré puisque déjà au lendemain du 10 août 1792, il avait, effrayé de la tournure des événements, démissionné de son poste de président du district de Montreuil. Cela ne l'empêcha pas d'être élu à l'Assemblée un mois plus tard en 7^{ème} position.

Dans le procès de Louis XVI, Nicolas Enlart vota contre l'appel au peuple, contre la peine de mort, et pour la détention et le bannissement à la paix. Malade, il fut absent au moment du vote pour le sursis.

Après la chute des Girondins en juin 1793, une députation des citoyens d'Arras vint déclarer à la Convention que, comme tous les élus girondins, Enlart « avait perdu la confiance des électeurs du Pas-de-Calais ».

En octobre 1793 il fut affecté à la surveillance de la vente du mobilier de la liste civile à Marly.

La Convention terminée, Nicolas Enlart devint juge de paix à Montreuil et sous l'Empire, en 1810, président du tribunal civil de cette ville. En 1815, fidèle à l'Empereur, il fut député à la Chambre des Cent-jours. Il ne retrouva son siège de juge qu'en 1818.

Nicolas Enlart prit sa retraite en 1833 et mourut à Montreuil le 25 juillet 1842 à 82 ans.

(*) voir dans le N° 75 les modalités de vote lors du procès de Louis XVI

C'est dans son « HISTOIRE DES GIRONDINS » publiée en 1847, que Lamartine trace ce portrait assez peu flatteur de Robespierre à qui il accorde une large place dans son ouvrage.

Dans l'ombre encore, et derrière les chefs de l'Assemblée nationale, un homme, presque inconnu, commençait à se mouvoir, agité d'une pensée inquiète qui semblait lui interdire le silence et le repos ; il tentait en toute occasion la parole et s'attaquait indifféremment à tous les orateurs, même à Mirabeau. Précipité de la tribune, il remontait le lendemain ; humilié par les sarcasmes, étouffé par les murmures, désavoué par les partis, disparaissant entre les grands athlètes qui fixaient l'attention publique, il était sans cesse vaincu, jamais lassé. On eût dit qu'un génie intime et prophétique lui révélait d'avance la vanité de tous ces talents, la toute puissance de la volonté et de la patience, et qu'une voix entendue de lui seule lui disait dans l'âme : « ces hommes qui te méprisent t'appartiennent ; tous les détours de cette Révolution qui ne veut pas te voir viendront aboutir à toi, car tu t'es placé sur sa route comme l'inévitable excès auquel aboutit toute impulsion ! » Cet homme, c'était Robespierre.



Robespierre était le Calvin de la politique ; il couvait dans l'obscurité la pensée confuse de la rénovation du monde social et du monde religieux, comme un rêve qui obsédait inutilement sa jeunesse, quand la Révolution vint lui offrir ce que la destinée offre toujours à ceux qui épient sa marche, l'occasion. Il la saisit. Il fut nommé député du tiers aux états généraux. Seul peut-être de tous ces hommes qui ouvraient à Versailles la première scène de ce drame immense, il entrevoyait le dénouement.

Comme l'âme humaine, dont les philosophes ignorent le siège dans le corps humain, la pensée de tout un peuple repose quelque fois dans l'individu le plus ignoré d'une vaste foule. Il ne faut mépriser personne, car le doigt de la destinée marque dans l'âme et non sur le front. Robespierre n'avait rien, ni dans la naissance, ni dans le génie, ni dans l'extérieur, qui le désignât à l'attention des hommes. Aucun éclat n'était sorti de lui ; son pâle talent n'avait rayonné que dans le barreau et dans les académies de province. Quelques discours verbeux, remplis d'une philosophie sans muscles et presque pastorale ; quelques poésies froides et affectées avaient inutilement affiché son nom dans l'insignifiance des recueils littéraires du temps ; il était plus qu'inconnu, il était médiocre et dédaigné. Ses traits n'avaient rien de ce qui fait arrêter le regard, quand il flotte sur une grande assemblée ; rien n'était écrit en caractères physiques sur cette puissance toute intérieure : il était le dernier mot de la Révolution mais personne ne pouvait le lire.

Il y a des abîmes qu'on n'ose pas sonder et des caractères qu'on ne veut pas approfondir, de peur d'y trouver trop de ténèbres et trop d'horreur ; mais l'histoire qui a l'œil impassible du temps, ne doit pas s'arrêter à ces terreurs, elle doit comprendre ce qu'elle se charge de raconter. Maximilien Robespierre était né à Arras d'une famille pauvre, honnête et respectée ; son père, mort en Allemagne, était d'origine anglaise. Cela explique ce qu'il y avait de puritain dans cette nature. L'évêque d'Arras avait fait les frais de son éducation. Le jeune Robespierre s'était distingué, au collège Louis le Grand, par une vie studieuse et par des mœurs austères.

Robespierre⁽²⁾ était petit de taille ; ses membres étaient grêles et anguleux, sa démarche saccadée, ses attitudes affectées, ses gestes sans harmonie et sans grâce ; sa voix un peu aigre, cherchait des inflexions oratoires et ne trouvait que la fatigue et la monotonie ; son front était assez beau, mais petit et bombé au-dessus des tempes, comme si la masse et le mouvement embarrassé de ses pensées l'avaient élargi à force d'efforts ; ses yeux, très voilés par

Les lettres et le barreau partageaient son temps. La philosophie de Jean-Jacques Rousseau avait pénétré profondément son intelligence ; cette philosophie, en tombant dans une volonté active, n'était pas restée lettre morte : elle était devenue en lui un dogme, une foi, un fanatisme. Dans l'âme forte d'un sectaire toute conviction devient

(à suivre page 9)



Les Amis de Robespierre vous invitent à participer à

L'HOMMAGE A ROBESPIERRE

AU PANTHEON A PARIS

(Face au monument de la Convention)

LE JEUDI 28 JUILLET 2011 À 15 H

À l'occasion de l'anniversaire de l'exécution de ROBESPIERRE
le 9 Thermidor an II